

**COMMENT
CRÉER UN LIEU
MULTI-SERVICES
EN MILIEU RURAL ?**

Guide pratique

**à destination
des élus**

Sommaire

Partie 1.

Introduction du guide pratique – p. 4

- 1.1. Edito : la parole aux deux territoires – p. 5-6
- 1.2. Méthodologie du guide – p. 7
- 1.3. Définition d'un lieu multi-services – p. 8

Partie 2.

Portrait des deux territoires d'étude – p. 9

- 2.1. Le PETR du Pays du Cambrésis – p. 10
- 2.2. Le PNR Oise – Pays de France – p. 11
- 2.3. Grille communale de densité – p. 12

Partie 3.

Fiches pratiques sur les différents modèles de lieu multi-services – p. 13

- 3.1. Café multi-services – p. 14-15
- 3.2. Epicerie multi-services – p. 16-17
- 3.3. Restaurant multi-services – p. 18-19
- 3.4. Repair-café – p. 20-21
- 3.5. Drive des producteurs locaux – p. 22-23
- 3.6. Association pour le maintien de l'agriculture paysanne – p. 24-25
- 3.7. Cueillette et jardins partagés – p. 26-27
- 3.8. Référentiel des types de lieux multi-services – p. 28

Partie 4.

Les partenaires pour appuyer votre démarche – p. 29

- 4.1. Référentiel des partenaires existants – p. 30
- 4.2. Les structures d'accompagnement et de financements – p. 31-33
- 4.3. Zoom sur le Programme LEADER – p. 34
- 4.4. Zoom sur le mécénat – p. 35

Partie 5.

Conclusion du guide pratique – p. 36

- 5.1. Conclusion – p. 37
- 5.2. Remerciements – p. 37

Partie 1.

Introduction

du guide pratique

- 1.1. Edito : la parole aux deux territoires _____
- 1.2. Méthodologie du guide _____
- 1.3. Définition d'un lieu multi-services _____

Edito



Le Cambrésis est engagé depuis de nombreuses années dans une programmation LEADER pour soutenir le développement de ses communes rurales. Au-delà des aides financières, la coopération LEADER, partie intégrante de ce programme, contribue à avancer avec un autre territoire rural sur un sujet de préoccupation locale.

Le PÉTR du Pays du Cambrésis remercie le PNR de l'Oise Pays de France d'avoir accepté d'entrer dans cette démarche de coopération avec lui, sur ce thème des lieux multi-services en milieu rural. Nos territoires ont ainsi décidé de partager leurs réflexions sur les lieux de vie dans nos communes en réponse à une demande de tels lieux par les élus et les habitants, tout en pointant leurs difficultés notamment à perdurer, pour proposer ensemble des solutions.

Aussi, si vous souhaitez mettre en œuvre un projet de lieu multi-services et ne savez pas comment procéder, ce guide a été conçu pour vous. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif, il a plutôt l'ambition de vous questionner et de consolider vos projets dans de bonnes conditions.

A travers ce document, les équipes LEADER ont souhaité mettre à votre disposition toutes les informations utiles qui vous permettront d'assurer et de faciliter la réussite dans la durée de vos projets.

Vous y découvrirez des conseils, les points d'entrée, les bonnes pratiques ainsi que les solutions proposées par nos deux territoires que sont le PÉTR du Pays du Cambrésis et le PNR Oise Pays de France, et aussi ailleurs en France.

Cette réflexion menée en amont vous servira également de tremplin pour l'élaboration et l'accompagnement de votre dossier LEADER 2023-2027

Sylvain TRANOY
Président du GAL

Laurence RIBES
Présidente du
Comité de
Programmation

Syndicat Mixte du PÉTR du Pays du
Cambrésis

Edito



Le programme LEADER du Parc naturel régional Oise – Pays de France a toujours eu à cœur de placer les communes les plus rurales au cœur de sa stratégie. L'élaboration de ce projet de coopération LEADER s'inscrit parfaitement dans cette continuité et illustre notre engagement envers le monde rural.

Malgré les spécificités de nos territoires respectifs, le processus de coopération LEADER a permis de bâtir un pont entre des volontés communes. Cette opportunité offerte par le programme LEADER a ainsi été saisie par le PÉTR du Cambrésis et le Parc naturel régional Oise – Pays de France dans l'objectif de répondre aux attentes de nos communes rurales, en proposant un outil au service du développement local.

La vitalité de nos communes passe indéniablement par la présence de lieux de vie, à but lucratif ou non, permettant un terreau propice aux interactions et favorisant le lien social entre habitants.

Face à ce constat et aux projets en cours d'élaboration ou émergents, le GAL du Parc naturel régional Oise – Pays de France souhaite remercier le PÉTR du Cambrésis pour son initiative concourant à la mise en place de cette étude.

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France ainsi que son Comité LEADER espèrent que ce guide sera l'occasion de soutenir une dynamique au sein de nos territoires les plus ruraux, en permettant d'accompagner les projets de lieux multi-services, indispensables à la vitalité des communes faiblement peuplées.

Abderhamane GUERZOU
Président du GAL
Parc naturel régional
Oise – Pays de France

1.2. Méthodologie du guide

Le PETR du Pays du Cambrésis et le PNR Oise – Pays de France ont souhaité conduire **une étude sur les lieux multi-services présents dans les communes rurales** (de moins de 5 000 habitants) qui maillent les deux territoires, avec pour objectif final de produire **un guide pratique à destination des élus** pour favoriser le développement et l'implantation de ce type de lieux dans une logique de revitalisation de leurs territoires respectifs. Cette étude est fondée sur **l'engagement des deux territoires dans un projet de coopération dans le cadre du programme LEADER** (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), conçue comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires. **Ce programme est l'incarnation de l'Europe dans les territoires ruraux.**

Cette démarche, lancée officiellement le 17 février 2023 s'achèvera par la restitution de ce présent guide auprès de vous, élus des territoires du PETR du Pays du Cambrésis et du PNR Oise – Pays de France.

Objectif

L'approche retenue, à la fois prospective mais aussi empirique, permettra d'éclairer les choix stratégiques des élus du territoire, en particulier des maires en intégrant notamment des exemples de projets opérants et inopérants (sur les deux territoires d'étude) mais aussi des retours d'expériences issus d'entretiens auprès de porteurs de projet, élus, partenaires à l'échelle nationale.

Il s'agit donc de produire **un outil au service du développement des deux territoires** – à travers une démarche qui prend en **compte leurs traits de caractère propres mais aussi leurs spécificités socio-démographiques, géographiques et socio-économiques.**

Pourquoi ce guide ?

Si l'envie ne manque pas, il est parfois difficile de saisir les tenants et aboutissants de la création et de la pérennisation d'un lieu de vie « multi-services ». **Ce guide est conçu comme un outil d'accompagnement vers la création et/ou la reprise de lieux multi-services en milieu rural.** Il vous permet de saisir les enjeux propres à chaque type de lieux multi-services identifiés mais aussi de bénéficier des retours d'expérience de projets fructueux mais aussi infructueux dans **une logique de capitalisation des bonnes pratiques et erreurs à éviter.** Ce guide souhaite éclairer au mieux les décisions que vous aurez à prendre et identifie des « parcours clés » vous expliquant « comment créer / reprendre » un lieu multi-services.

Méthode utilisée

L'étude menée s'est basée sur deux phases : une première dédiée à la **réalisation d'un diagnostic** des deux territoires et **comportant des visites sur site de lieux multi-services identifiés.** En complément, **des entretiens ont été menés** auprès de projets particulièrement moteurs et dynamiques mais aussi de projets en difficulté – ainsi qu'auprès de partenaires – afin de compléter le premier regard posé à la lumière des visites de terrain. La seconde partie de l'étude a consisté à **formaliser ce guide** en rassemblant les « différentes pièces du puzzle », capitalisant les bonnes pratiques, conseils, retours d'expérience récoltés lors de la première phase.

1.3. Définition d'un lieu multi-services

« Par lieu multi-services nous entendons tout type de lieu qui a pour objectifs de fournir aux habitants un ensemble de produits et/ou services complémentaires et de contribuer à la création et au renforcement du lien social. (...) Ils peuvent être portés et animés par des acteurs publics ou privés (entreprises, associations...), mais ont pour finalité de tisser toutes formes de partenariats avec des acteurs du territoire. Le lieu multi-services peut ainsi proposer de nombreuses activités (pas uniquement économiques) et offrir des produits ou des services divers et variés, comme par exemple : épicerie, tabac/jeux, retrait d'argent, lieu de dépôt de paniers alimentaires ou floraux, relais colis, café, salon de thé, restaurant, bibliothèque, activité sportive, jeux, mise à disposition pour événements ou associations, repair café, accès internet et matériel informatique, conciergerie, dépannage... »

Cette première définition, issue du cahier des charges de l'étude menée s'est vu précisée lors de la réunion de lancement du 17 février 2023.

Une définition élargie

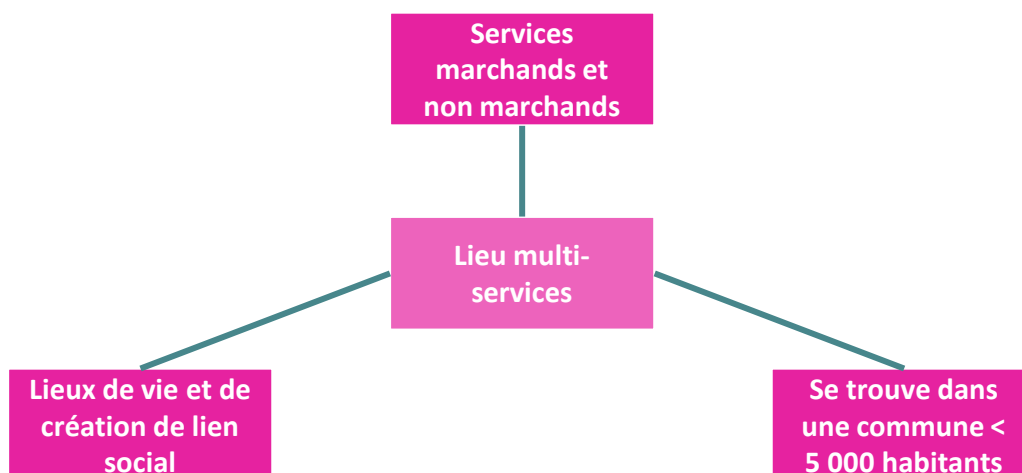
Nous avons élargi la notion économique à celle de services, lien social, vie dans les villages et ne sont pas intégrés les projets / activités uniquement commerciaux. Les projets retenus comme étant des « lieux multi-services » devront donc présenter un certain équilibre entre services marchands proposés et services non-marchands rendus.

L'importance est portée sur l'animation du lieu (composante essentielle).

« des lieux de vie et des lieux qui vivent »

Quant à l'offre de produits / services proposées, est entendu que celle-ci se doit d'être multiple. Concernant les projets qui touchent au secteur de l'alimentation, est décidé de privilégier les projets autour de produits de qualité, de produits frais, de circuits-courts.

Notre nouvelle acception exclue donc des services purement commerciaux et / ou ne contribuant pas suffisamment à l'animation du village, au tissage de liens sociaux entre les habitants / usagers de la commune, etc. De même, les espaces de coworking et « tiers-lieux » ne proposant pas une offre large de services sont exclus de notre définition. Enfin, est validé le principe d'exclure de notre définition / de l'étude les lieux multi-services présents en communes de plus de 5 000 habitants, leurs modèles ne pouvant être calqués dans des bourgs ruraux, du fait de la bien plus faible densité démographique.



Partie 2.

Portrait

des deux territoires d'étude

- 2.1. Le PETR du Pays du Cambrésis _____
- 2.2. Le PNR Oise – Pays de France _____
- 2.3. Grille communale de densité _____

Avertissement préalable : les éléments statistiques qui vont suivre sont issus du recensement de population (RP) de l'INSEE pour 2019. Ces éléments, synthétiques, peuvent être complétés par la lecture du rapport de diagnostic complet restitué aux PETR du Pays du Cambrésis et du PNR Oise – Pays de France lors de la phase 1 de l'étude.

PETR DU PAYS DU CAMBRÉSIS

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2019 : 160 208 habitants

Nombre de communes : 116 communes membres

Pourcentage de communes de moins de 5 000 habitants : 97,4%

Typologie de territoire : territoire à dominante rurale

Déplacements des actifs : vers les pôles du territoire, Douai et Valenciennes



DÉMOGRAPHIE

- Une population en baisse sur le long terme mais qui demeure stable à court terme.
- Un solde naturel positif mais faible, en parallèle un solde migratoire fortement négatif qui fait pression sur la démographie du territoire.
- Une forte tendance de vieillissement.

MÉNAGES ET CSP

- 2,3 occupants en moyenne par ménage.
- 33,7% de ménages d'une seule personne : une progression de 4,2 points entre 2008 et 2019.
- 11,2% de familles monoparentales : une progression de 1,9 points entre 2008 et 2019.
- 28,5% de couples avec enfant(s) soit 4,9 points de moins qu'en 2008.
- 5,2 points de plus d'ouvriers que la moyenne nationale : une population plus fragile financièrement.

SOCIO-ÉCONOMIE

- Un taux de chômage au sens de l'INSEE de 19,4% soit 6,1 points de plus que la moyenne nationale en 2019.
- Une baisse du nombre d'emplois au lieu de travail depuis 2008 (- 3 947 emplois).

CONTEXTE TERRITORIAL

- Le Pays du Cambrésis est un territoire à dominante rurale. Les villes de Cambrai et Caudry sont les deux principaux centres urbains intermédiaires du territoire, autour desquelles sont formées des ceintures urbaines. Le Cateau-Cambrésis, Rieux-en-Cambrésis, Avesnes-les-Aubert, Saint-Vaast-en-Cambrésis et Quiévy sont catégorisées par l'INSEE (grille communale de densité) comme étant des petites villes. Le reste du territoire est composé de bourgs ruraux.
- Cambrai, Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Solesmes forment les principales aires d'attraction des villes du territoire (communes pôles, autour desquelles gravitent une couronne, envoyant au moins 15% de leurs actifs travailler dans le pôle).
- Un centre majeur d'équipements et de services : Cambrai ; deux centres structurants : Caudry et Le Cateau-Cambrésis ; trois centres intermédiaires : Solesmes, Provillie et Avesnes-les-Aubert.

VISITES EFFECTUÉES

- Café de la place « chez Betty », Vertain
- Drive fermier « l'étape fermière », Boursies
- Epicerie « Au panier de Vany », Bévillers
- Café-épicerie « Dhalci bar », Haussy
- Cueillette du Tronquoy, Montigny-en-Cambrésis

PNR OISE – PAYS DE FRANCE

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2019 : 200 764 habitants

Nombre de communes : 70 communes membres

Pourcentage de communes de moins de 5 000 habitants : 87,1%

Typologie de territoire : équilibre entre communes urbaines et rurales

Déplacements des actifs : principalement vers la région parisienne



DÉMOGRAPHIE

- Une population en hausse constante malgré un ralentissement début des années 2000.
- Un solde naturel fortement positif, qui compense un solde migratoire devenu négatif.
- Un renouvellement des générations qui demeure assuré, malgré une tendance au vieillissement de la population.

MÉNAGES ET CSP

- 2,4 occupants en moyenne par ménage.
- 31,8% de ménages d'une seule personne : une progression de 3,1 points entre 2008 et 2019.
- 11,1% de familles monoparentales : une progression de 1,3 points entre 2008 et 2019.
- 32% de couples avec enfant(s) soit 3,7 points de moins qu'en 2008.
- 11,7% de cadres et 16,9% de professions intermédiaires : une population plus aisée que la moyenne nationale.

SOCIO-ÉCONOMIE

- Un taux de chômage au sens de l'INSEE de 12,3% soit 1 point de moins que la moyenne nationale en 2019.
- Une baisse du nombre d'emplois sur le territoire depuis 2008 (- 5 067 emplois).

CONTEXTE TERRITORIAL

- Creil fait office de grand centre urbain autour duquel est formée une première ceinture urbaine. Les villes de Pont-Sainte-Maxence, Senlis, Chantilly, Beaumont-sur-Oise et de Fosses font offices de centres urbains intermédiaires, autour desquelles gravitent des ceintures urbaines. Enfin, outre la présence de quelques petites villes, le reste du territoire, en particulier à l'est est composé de bourgs ruraux.
- Une très forte pression foncière du fait de la proximité à la région parisienne.
- Le territoire compte 5 centres structurants concentrant le plus important niveau d'équipements et de services du territoire. Le reste de la frange ouest du territoire se compose de centres intermédiaires et de centres locaux qui correspondent à un tissu de ceintures urbaines. L'est du territoire comprend un ensemble de bourgs ruraux faiblement doté en équipements et services.

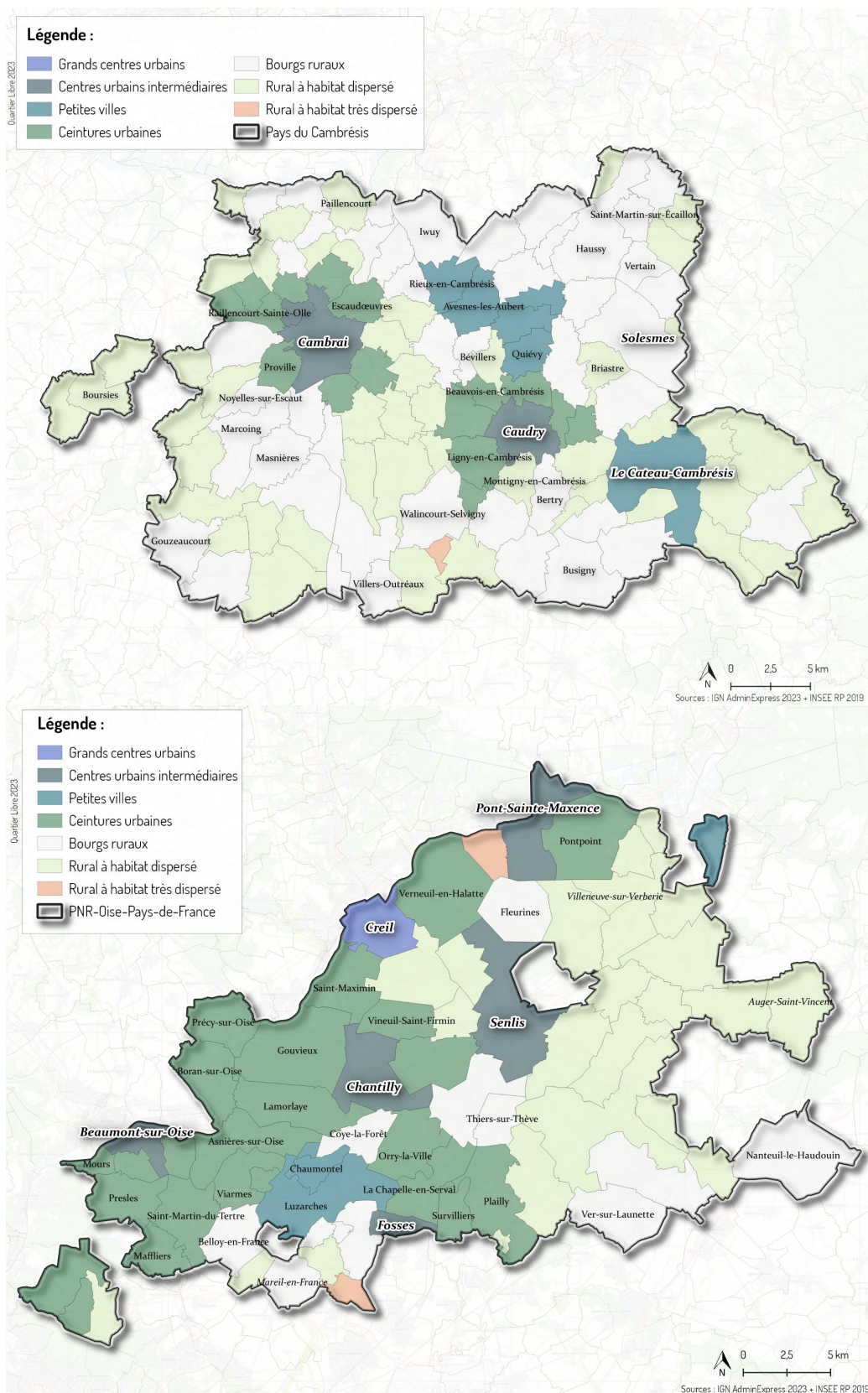
VISITES EFFECTUÉES

- Bar / Restaurant «l'âme véritable», Orry-la-Ville
 - Le café-citoyen, Auger-Saint-Vincent
- En complément :
- Échange avec le Repair-café de Précly-sur-Oise

Grille communale de densité

(7 niveaux), Source : INSEE, réalisation quartier libre

Définition : L'INSEE définit la ruralité en se basant sur la grille communale de densité. Sont rurales les communes peu denses ou très peu denses. Dans la grille de densité détaillée, à 7 niveaux (issue des travaux d'Eurostat), les communes rurales sont désormais réparties entre les bourgs ruraux, le rural à habitat dispersé et le rural à habitat très dispersé. **La méthodologie de construction de cette grille de densité est basée sur l'agrégation de carreaux de 1 km² de densité** (permettant d'identifier des taches ou clusters). Elle permet une lecture fine du territoire mais ne suffit pas à elle seule pour comprendre les spécificités territoriales et notamment les phénomènes de périurbanisation et le rapport entre pôles et couronnes.



Partie 3.

Fiches pratiques

sur les différents modèles de
lieu multi-services

- 3.1. Café multi-services _____
- 3.2. Epicerie multi-services _____
- 3.3. Restaurant multi-services _____
- 3.4. Repair café _____
- 3.5. Drive des producteurs locaux _____
- 3.6. Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
- 3.7. Cueillette et jardins partagés _____
- 3.8. Référentiel des types de lieux multi-services _____



Photo : café de la place, Vertain (59)

CAFÉ MULTI-SERVICES

L'activité

Le café multi-services est un débit de boissons qui offre au village et à ses habitants une multitude de services annexes qui facilitent la vie au quotidien : petite restauration, épicerie, vente de timbres, ouverture de compte bancaire, relais-colis, presse, débit de tabac, dépôt de pain, française des jeux, etc. Il organise des animations musicales ou culturelles et fait office de véritable lieu de rassemblement – et de mixité sociale.

Avantages et inconvénients

- + Lieu de rencontre(s), créateur de lien social
- + Anime le village et l'espace public
- + Offre une forte diversité de services
- Fort investissement en capital temps pour le gérant
- Rentabilité économique souvent limitée

Statuts juridiques possibles

- Forme privée pure : entreprise individuelle ou société
- Forme privée coopérative : SCIC ou SCOP
- Régie : gestion propre ou délégation de service public
- Forme associative : association loi 1901

Les conseils de porteurs de projet

- * 3 règles : bonne gestion, propreté et amabilité
- * Importance de l'accueil : première image donnée
- * Être à l'écoute, un confident, comprendre les gens
- * Bien séparer sa vie professionnelle de sa vie privée
- * Cultiver le lien social avec sa clientèle
- * Mettre l'accent sur la qualité des animations
- * Proposer une amplitude d'ouverture large
- * Si restauration : vigilance sur la qualité
- * Se former en matière de gestion financière

Les questions à se poser ?

- > La commune a-t-elle identifié un besoin ? Est-ce que ce besoin est partagé par la population ?
- > La commune a-t-elle identifié une offre similaire à proximité ?
- > La commune connaît-elle un porteur de projet privé intéressé par une création / reprise ? Ou au contraire, souhaite-t-elle être à l'initiative ?
- > La commune a-t-elle un foncier/local disponible ?

EXEMPLES

de cafés multi-services

Forme privée pure (entreprise individuelle) :

- Café de la place à Vertain (59) : café, tabac, presse, petite restauration, compte bancaire Nickel - <https://fr.restaurantguru.com/Cafe-de-la-Place-Vertain>

Forme associative :

- Café-citoyen d'Auger-Saint-Vincent (60) : café, épicerie et animations (musicales, théâtre, débats, culturelles) - <https://cafecitoyen.art/>

Forme privée coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) :

- Bistrot coopératif « Le Mélardit » de Locmélar (29) : café, épicerie locavore, espaces de spectacles et de rencontres - <https://www.lemelardit.com/>



FICHE OUTIL : COMMENT FAIRE ?

1



OBJECTIF Vous aider à vous positionner : quelle structure juridique / gouvernance choisir ? Quels partenaires solliciter ?

CAFÉ MULTI-SERVICES

Principal souhait de départ

Favoriser le dynamisme commercial

Favoriser l'émergence d'un lieu de vie sociale

Rôle de la commune

La commune a un rôle de facilitatrice.

Elle peut par exemple mettre à disposition du porteur de projet privé un local à loyer modéré (ou gratuit sur une période donnée).

Elle réalise à son compte les travaux de mise aux normes des locaux si elle en est propriétaire.

Elle communique auprès des habitants sur l'ouverture ou la reprise du lieu (exemple : article dans la gazette locale).

Enfin, elle guide le porteur de projet privé vers les bons interlocuteurs partenaires, en capacité d'aider le projet et son développement (CCI, CMA, BGE, etc. selon la nature du projet).

La commune est partie prenante au projet.

En plus de faciliter l'implantation du lieu, elle participe à la prise de décision selon la nature du projet :

- SCOP ou SCIC en devenant sociétaire
- Association en devenant adhérente
- Régie propre (elle garde la main en cas de départ en retraite sans repreneur pour le dernier commerce) ou avec délégation de service public (elle fixe ses conditions au cahier des charges – ce modèle peut se justifier s'il s'agit du dernier commerce du village)

Elle va donc plus loin dans son engagement que lors d'un projet commercial. Elle peut enfin décider d'associer les habitants à la définition du projet en organisant une concertation (réunions publiques, ateliers, passation d'un questionnaire, etc.).

Les statuts juridiques possibles

Privé pur	Privé coopératif	Associatif	Régie propre	Régie DSP
SARL ou EURL	SCIC ou SCOP	Association	Etablissement public	SARL ou EURL

Les principaux partenaires à solliciter (cf. partie 4)

CCI, CMA, BGE : accompagnement et recherche de financements. 1000 cafés : soutien ou création de café. EPCI et Région : financements à étudier. Réseau initiative : prêt d'honneur.	CCI : accompagnement et recherche de financements selon la nature du projet. Union régionale des SCOP et des SCIC : accompagnement personnalisé.	Structures d'accompagnement de l'Économie Sociale et Solidaire : possibilités de mécénat à étudier. Réseau National des Maisons des Associations : accompagnement par la MAM locale.	CCI : aide à la recherche d'un prestataire privé (mise en relation). 1000 cafés : trouver un porteur de projet.
--	---	---	--

Si la collectivité est amenée à faire l'acquisition d'un bâtiment : consulter l'établissement public foncier local.



ÉPICERIE MULTI-SERVICES

L'activité

L'épicerie multi-services est un point de vente de produits locaux et/ou essentiels. Au-delà de la partie alimentaire, elle propose un ensemble de services annexes : poste, relais colis, tabac, petite restauration, presse, dépôt de gaz. Certaines épicerie proposent des animations culturelles pour renforcer les liens sociaux. D'autres réalisent de la livraison à domicile pour servir les personnes âgées des villages aux alentours.

Avantages et inconvénients

- + Une offre de dépannage et de proximité
- + Les partenariats avec les producteurs locaux
- + D'importants réseaux existants sur lesquels s'appuyer
- Un équilibre économique parfois « difficile » à trouver
- Concurrence du commerce en ligne / grandes surfaces

Statuts juridiques possibles

- Forme privée pure : entreprise individuelle ou société
- Forme privée coopérative : SCIC ou SCOP
- Forme associative : association loi 1901

Les conseils de porteurs de projet

- * « un métier passion » : ne pas compter ses heures
- * Diversifier les services pour générer du flux
- * S'accompagner d'un comptable est essentiel
- * Importance des produits « essentiels » de grandes marques pour répondre aux besoins du quotidien
- * Partenariats à créer entre l'épicerie et sa commune d'implantation (par exemple fournir la cantine scolaire ou les paniers des aînés)
- * Être agence postale communale permet outre de générer de nouveaux flux, de toucher une indemnité financière qui sert de « socle » à l'activité

Les questions à se poser ?

- > La commune a-t-elle identifié une offre similaire à proximité ?
- > La commune a-t-elle identifié un porteur de projet privé intéressé par une création/reprise ? Au contraire, est-ce plutôt une initiative associative que souhaite porter les habitants ?
- > La commune dispose-t-elle d'un local ? Peut-elle le mettre à disposition gratuitement au lancement de l'activité et/ou à loyer modéré ?

EXEMPLES

d'épicerie multi-services

Forme privée pure (SARL) :

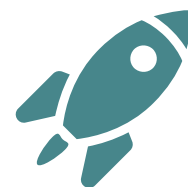
- Au panier de Vany à Béwillers (59) : épicerie, charcuterie, pain, bières locales, FDJ, relais colis, presse, gaz et livraison à domicile - <https://www.aupanierdevany.fr/>
- Comptoir de campagne de Lancié (69) : épicerie, bistrot, agence postale, distributeur de billets, relais colis, tabac, services ponctuels (coiffeur, masseur, etc.) - https://www.facebook.com/comptoirdelancie/?locale=fr_FR

Forme associative :

- Epicerie associative de Saint-André-des-Eaux (22) : épicerie zéro marge, coworking et animations culturelles - <https://leprouvette.com/>



FICHE OUTIL : COMMENT FAIRE ?



2

OBJECTIF Vous aider à vous positionner : quelle structure juridique / gouvernance choisir ? Quels partenaires solliciter ?

ÉPICERIE MULTI-SERVICES

Principal souhait de départ

Favoriser le dynamisme commercial

Favoriser l'émergence d'un lieu de vie sociale

Rôle de la commune

La commune a un rôle de facilitatrice.

Elle peut mettre à disposition du porteur de projet privé un local à loyer modéré (ou gratuit sur une période donnée) et/ou contribuer à l'acquisition de matériel. Elle réalise à son compte les travaux de mise aux normes des locaux si elle en est propriétaire.

Elle communique auprès des habitants sur l'ouverture ou la reprise du lieu (exemple : article dans la gazette locale), voir en organisant une concertation (réunions publiques, ateliers, passation d'un questionnaire pour aider à la définition des services à proposer).

Enfin, elle soutient l'activité en sollicitant ses services au quotidien (repas des aînés, colis pour les personnes âgées, repas de la cantine scolaire, etc.).

La commune est partie prenante au projet.

En plus de faciliter l'implantation du lieu, elle participe à la prise de décision selon la nature du projet :

- SCOP ou SCIC en devenant sociétaire
- Association en devenant adhérente

Elle va donc plus loin dans son engagement que lors d'un projet commercial. Elle organise la concertation avec les habitants (réunions publiques, ateliers, passation d'un questionnaire, etc.) et soutient l'activité en sollicitant ses services au quotidien (repas des aînés, colis pour les personnes âgées, repas de la cantine scolaire, etc.).

Les statuts juridiques possibles

Privé pur

Privé coopératif

Associatif

SARL ou EURL

SCIC ou SCOP

Association

Les principaux partenaires à solliciter (cf. partie 4)

CCI, CMA, BGE : accompagnement et recherche de financements.

Comptoirs de campagne : possibilité de développer une franchise et de bénéficier d'un accompagnement ou d'une étude de faisabilité.

Réseau initiative : possibilité d'obtenir un prêt d'honneur pour financer un besoin de trésorerie au lancement de l'activité.

EPCI et Région : financements à étudier.

CCI : accompagnement et recherche de financements selon la nature du projet.

Union régionale des SCOP et des SCIC : accompagnement personnalisé.

Réseau « monépi » : accompagnement, aide financière possible, mise à disposition d'outils.

Réseau National des Maisons des Associations : accompagnement par la MAM locale.

Si la collectivité est amenée à faire l'acquisition d'un bâtiment : consulter l'établissement public foncier local.



Photo : Restaurant « L'âme véritable » à Orry-la-Ville (60)

RESTAURANT MULTI-SERVICES

L'activité

Le restaurant multi-services se distingue d'un simple restaurant par la commercialisation de produits supplémentaires (épicerie fine, cave à vins) mais aussi et surtout par les animations ponctuelles qu'ils proposent. Davantage adapté – pour des raisons économiques – à un village d'un certain poids de population (> à 2 500 habitants), il peut aussi s'implanter dans des territoires particulièrement attractifs et générateurs de flux.

Avantages et inconvénients

- + Lieu de vie qui anime le village
- + La possibilité de valoriser les produits du terroir
- Une activité parfois uniquement commerciale
- Des problématiques de recrutement de personnels
- Difficulté à trouver un gérant prêt à s'installer

Statuts juridiques possibles

- Forme privée pure : entreprise individuelle ou société
- Forme privée coopérative : SCIC ou SCOP

Les conseils de porteurs de projet

- * Être vigilant vis-à-vis de la concurrence à proximité
- * Nouer un réseau avec les habitants des communes aux alentours pour organiser des événements (musicien local, repas pour entreprises / associations, etc.)
- * Être prêt à adapter ses horaires en fonction des demandes de la clientèle
- * Importance de la communication du porteur de projet et du soutien de la collectivité pour promouvoir l'ouverture de l'activité, notamment auprès des habitants, de la presse et sur les réseaux sociaux.

Les questions à se poser ?

- > Existe-t-il une offre de restauration à proximité ?
- > Est-ce que les flux sont suffisant sur ma commune pour permettre à ce type d'activité d'être pérenne ?
- > Ai-je identifié un porteur de projet motivé ?
- > Où pourrait s'implanter l'activité sur mon village ?

EXEMPLES

de restaurants multi-services

Forme privée pure (EURL) :

- L'âme véritable à Orry-la-Ville (60) : restaurant, bistrot, épicerie fine, cave à vins, animations musicales, brunch, événements d'entreprises - <https://www.lameveritable.com/>

Forme privée pure (SARL) :

- Bistrot de Pays « l'auberge des tilleuls » à Heilles (60) : restaurant, traiteur, point poste, bibliothèque, organisation de réceptions et séminaires, animations jeux de société, accès wifi gratuit - <https://www.bistrotdepays.com/l-auberge-des-tilleuls>

Forme privée coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) :

- Le Pain sur la Table à Cluny (71) : restaurant-boulangerie, traiteur, salon de thé, autour de produits BIO - <https://lepainsurlatable.fr/>



FICHE OUTIL : COMMENT FAIRE ?



3

OBJECTIF Vous aider à vous positionner : quelle structure juridique / gouvernance choisir ? Quels partenaires solliciter ?

RESTAURANT MULTI-SERVICES

Principal souhait de départ

Favoriser le dynamisme commercial

Favoriser l'émergence d'un lieu de vie sociale

Rôle de la commune

La commune joue un rôle central au lancement du projet et dans sa maturation compte tenu de l'activité (trouver un restaurateur prêt à s'installer n'est pas chose simple).

Son premier rôle est de bien identifier le besoin (en l'absence de porteur de projet déclaré). Une activité de restauration s'épanouira d'autant plus que la concurrence à proximité est faible ou inexistante et qu'une zone de chalandise suffisante existe pour permettre au futur projet d'être pérenne (en cas de projet privé à vocation commerciale).

Son second rôle est de trouver un porteur de projet privé (que ce soit un entrepreneur ou un collectif souhaitant développer un concept participatif, en l'absence de porteur de projet qui se serait manifesté volontairement). Pour se faire, la collectivité peut réaliser un appel à candidature. Pour réussir cet appel à candidature, elle devra avoir préalablement identifié : soit un local commercial pouvant accueillir l'activité (dont elle s'assurera de la mise aux normes si elle en est propriétaire), soit un foncier disponible lorsqu'une construction nouvelle s'avère indispensable.

La collectivité participe à la gouvernance du projet en cas de projet coopératif, et aide à mobiliser la population dans une démarche de concertation élargie (ateliers, réunions publiques, etc.).

Les statuts juridiques possibles

Privé pur

Privé coopératif

SARL ou EURL

SCIC ou SCOP

Les principaux partenaires à solliciter (cf. partie 4)

CCI, CMA, BGE : accompagnement et recherche de financements.

SOS Village : recherche d'un repreneur si existence d'un restaurant fermé ou non repris après un départ en retraite par exemple.

Réseau initiative : possibilité d'obtenir un prêt d'honneur pour financer un besoin de trésorerie au lancement de l'activité.

EPCI et Région : financements à étudier.

CCI : accompagnement et recherche de financements (selon la nature du projet).

Structures d'accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire : possibilités de mécénat.

Union régionale des SCOP et des SCIC : accompagnement personnalisé.

Si la collectivité est amenée à faire l'acquisition d'un bâtiment : consulter l'établissement public foncier local.



Photo : Repair-café de Précy-sur-Oise (60)

REPAIR CAFÉ

L'activité

Le repair café est un lieu de vie où sont réparés petits électroménagers, vêtements, meubles, vaisselles, jouets, etc. bref tout ce qui est cassé ou en panne. En règle générale, les conseils et aides d'experts en réparation sont gratuits mais les visiteurs peuvent contribuer par le biais d'une adhésion ou de dons. De plus, le repair-café est un endroit de partage et d'échange(s), de création de lien social et de rapprochement de publics divers.

Avantages et inconvénients

- + Un lieu de brassage tout public, tous âges
- + Réparer pour ne pas jeter / consommer à nouveau
- + Faible coût de départ pour se lancer
- Un modèle qui repose sur du bénévolat (association)
- Un rythme assez faible du nombre d'ateliers

Statuts juridiques possibles

- ☑ Forme associative : association loi 1901

Les conseils de porteurs de projet

- * Un ingrédient indispensable : un collectif de bénévoles (réparateurs, bricoleurs, accueillants) qui font vivre le repair café
- * Un ou plusieurs animateurs pour porter le projet
- * Besoin d'un lieu ouvert et repéré par les habitants, disposant de suffisamment de place pour accueillir les participants
- * Prévoir un achat initial d'outils et de consommables pour les réparations (tournevis, pinces, clés, fer à souder, étain, piles, colle, dégrissant, etc.)

Les questions à se poser ?

- > La commune connaît-elle un repair café à proximité ? Est-ce qu'un partenariat est envisageable ? (ex : passage ponctuel du repair café sur la commune)
- > La commune a-t-elle connaissance d'habitants/élus prêts à porter une structure associative pour lancer le repair café ? Est-ce qu'un acteur de l'ESS local serait prêt, à défaut, à porter l'activité ?
- > La commune dispose-t-elle d'une salle qu'elle peut ponctuellement mettre à disposition gratuitement de la future structure ?

EXEMPLES

de repair cafés

Forme associative :

- Repair Café d'Amiens (80) : organisation d'un repair café tous les derniers mercredis du mois afin de diagnostiquer les pannes et de réparer les objets apportés. Le repair café est tenu par des bénévoles de l'association En Savoir Plus (association d'éducation à l'environnement, qui œuvre sur la thématique du développement durable, des déchets, de la biodiversité et de la mobilité) - <https://repaircafeamiens.wordpress.com/>
- Repair Café de Précy-sur-Oise (60) : réparation et formation à l'auto-réparation, un samedi par mois sur inscription préalable - <https://www.facebook.com/repaircafeprecysuroise/>



FICHE OUTIL : COMMENT FAIRE ?



OBJECTIF Vous aider à vous positionner : quelle structure juridique / gouvernance choisir ? Quels partenaires solliciter ?

REPAIR CAFÉ

Principal souhait de départ

Favoriser l'émergence d'un lieu de vie sociale

Rôle de la commune

La commune aide à fédérer un réseau de bénévoles

Structure associative, le repair café repose sur les animateurs et réparateurs bénévoles portant le projet. Pour constituer ce groupe et en l'absence de collectif existant, la collectivité peut lancer un appel au bénévolat dans les journaux locaux, sur les réseaux sociaux, lors des fêtes de quartier ou à l'occasion d'une réunion de concertation avec les habitants intéressés par la démarche.

Trouver un lieu bien identifié de tous est primordial, la collectivité peut ainsi mettre à disposition de l'association portant le repair café une salle municipale, une salle d'un centre social, etc. à raison d'une ou deux journées par mois (à titre gratuit).

Enfin, la collectivité peut accompagner financièrement l'association dans l'achat des premiers outils permettant d'organiser les ateliers de réparation.

Les statuts juridiques possibles

Associatif

Association

Les principaux partenaires à solliciter (cf. partie 4)

Réseau régional des Repair Cafés : mise en réseau et accompagnement au déploiement du projet de repair café, mise en commun de ressources, échanges de savoir-faire, d'expériences et de bonnes pratiques. Existence d'un guide dédié à la création d'un repair-café :

<https://repaircafe-hdf.org/wp-content/uploads/2023/01/Guide-creer-un-Repair-Cafe-en-HdF-v2021-avec-poster.pdf>

Fondation Repair Café : propose un kit de soutien numérique (49€) comprenant un logo, des affiches et prospectus, le référencement du repair café sur le site de la fondation, etc. Possibilité aussi de commander un kit d'outils pour se lancer.

Réseau National des Maisons des Associations : accompagnement par la MAM locale.

EPCI et Région : financements à étudier.



Photo : Distributeur automatique « l'étape fermière » de Boursies (59)

DRIVE DES PRODUCTEURS LOCAUX

L'activité

Le driver des producteurs locaux est un système de casiers permettant de distribuer des produits fermiers et locaux (fruits, légumes, pains, viandes, produits laitiers, etc.) dans des villages dépourvus de commerces alimentaires. Il s'installe sur terrain privé, à proximité d'axes passants et répond à un besoin à la fois d'habitants du village mais aussi de personnes de passage. La mise en réseau de producteurs locaux permet des prix compétitifs.

Avantages et inconvénients

- + Une offre commerciale de proximité et de dépannage
- + Une accessibilité 24/7 pour tous les besoins
- + Débouchée intéressante pour les producteurs locaux
- Consommation électrique de l'installation
- Activité chronophage (mise en réseau + réassort)

Statuts juridiques possibles

- Forme privée pure : entreprise individuelle ou société
- Forme privée coopérative : SCIC ou SCOP

Les conseils de porteurs de projet

- * La première étape consiste à développer un réseau de producteurs locaux (moins de 30 km)
- * Avoir conscience du temps à y passer (0,5 ETP) pour le réassort des produits et la gestion du réseau
- * Les efforts de communication sont primordiaux pour faire connaître le drive (réseaux sociaux notamment)
- * Le produit phare demeure le pain, un partenariat avec un boulanger local est indispensable
- * Être réactif aux demandes des clients et constamment proposer de nouveaux produits, en maintenant des prix attractifs

Les questions à se poser ?

- > La commune dispose-t-elle déjà d'une offre alimentaire de base, au village et/ou à proximité ?
- > La commune connaît-elle des producteurs locaux ? Si oui, a-t-elle identifié un producteur intéressé par le développement de ce type d'activité complémentaire ?
- La commune a-t-elle la capacité de mettre en réseau les producteurs locaux ?

EXEMPLES

de drives fermiers

Forme privée pure (SARL) :

- Distributeur automatique « l'étape fermière » à Boursies (59) : distributeurs de produits locaux, gîte de 6 chambres et accueil à la ferme - <https://terres-et-territoires.com/bien-dans-ses-bottes/tourisme-on-veut-faire-vivre-le-village>
- Drive fermier de Laon (02) : vente de produits locaux sur internet et retrait des commandes une fois par semaine le vendredi en physique - <https://aisne02.drive-fermier.fr/>



FICHE OUTIL : COMMENT FAIRE ?



OBJECTIF Vous aider à vous positionner : quelle structure juridique / gouvernance choisir ? Quels partenaires solliciter ?

Drive des producteurs locaux

Principal souhait de départ

Favoriser le dynamisme commercial

Rôle de la commune

La commune est facilitatrice mais l'initiative demeure principalement privée.

Lors du lancement d'un drive de producteurs locaux, deux éléments sont cruciaux : la mise en réseau des producteurs locaux et la communication auprès du public susceptible de fréquenter le drive fermier.

- Mise en réseau des producteurs locaux : la collectivité peut faciliter les échanges en organisant des ateliers rassemblant le porteur de projet et les producteurs locaux. Elle donne les contacts dont elle dispose au porteur de projet afin de l'aider à constituer son propre réseau et à le faire grandir.
- Communication : si le porteur de projet s'occupe de sa communication, la collectivité peut fournir un appui en réalisant un encart dans la gazette locale ou sur son site internet (et ses réseaux sociaux) afin de mettre en avant le projet et le faire connaître de la population.

Les statuts juridiques possibles

Privé pur ou coopératif

SARL (ou autres sociétés privées), SCIC ou SCOP

Les principaux partenaires à solliciter (cf. partie 4)

Structures d'accompagnement (CCI, CMA, BGE, etc.) : accompagnement à la création / reprise d'entreprise, recherche de financements mobilisables.

Chambre d'agriculture : aide à la mise en réseau des producteurs locaux et accompagnement du ou des producteurs dans leur démarche de diversification agricole (offre de formation pour développer ses compétences en marketing, communication, stratégie commerciale, etc.).

Réseau Bienvenue à la Ferme : à destination des agriculteurs, possibilité de rejoindre le réseau pour bénéficier de son référencement et de son image de marque. Le réseau propose aussi une fonctionnalité permettant de vendre vos produits en ligne avec un retrait en physique.

Réseau initiative : possibilité d'obtenir un prêt d'honneur pour financer un besoin de trésorerie au lancement de l'activité.

Union régionale des SCOP et des SCIC : accompagnement personnalisé.

EPCI et Région : financements à étudier.



Photo - Amap de Coye-la-Forêt (60)

AMAP

L'activité

L'AMAP ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne a pour objectif de mettre en place un partenariat entre paysans et consommateurs. Pour les producteurs, elle pérennise leur métier et garantit une rentrée d'argent, pour les consommateurs elle permet d'acheter des produits locaux de qualité au juste prix. Une AMAP peut proposer des fruits et légumes, du pain, de la viande, du poisson, du fromage, du miel, etc.

Avantages et inconvénients

- + Des produits locaux de qualité au juste prix
- + Un acte solidaire en faveur de l'agriculture paysanne
- + Réduit le transport et la pollution
- Nécessite de recruter des adhérents pour faire vivre l'AMAP et assurer un volume suffisant aux producteurs

Statuts juridiques possibles

- ☒ *Forme associative : association loi 1901*

Les conseils de porteurs de projet

- * Constituer un groupe de personnes intéressées à la démarche (le nombre d'adhérents sera fonction du nombre de producteurs et de leurs capacités de production)
- * Formaliser le projet à l'aide du réseau régional des AMAP
- * Être actif sur les réseaux sociaux pour recruter des adhérents et les informer des distributions organisées
- * Cultiver un réseau de producteurs locaux et/ou s'appuyer sur un réseau/une AMAP existante

Les questions à se poser ?

- > Il existe sûrement une AMAP à proximité (à titre indicatif : 19 dans le département du Nord, 30 dans le département de l'Oise), est-ce la commune souhaite favoriser le développement d'une AMAP sur son territoire ou travailler avec une AMAP déjà constituée ?
- > La commune a-t-elle identifié un nombre important de producteurs à proximité ? Sont-ils intéressés par le développement d'une AMAP ?

EXEMPLES

d'AMAP

Forme associative :

- AMAP de Coye-la-Forêt (60) : 8 producteurs engagés (légumes bios, pommes, jus, confitures, cidres, pains au levain naturel, viennoiseries maisons, céréales et légumineuses bios, viande de bœuf et huile de carmeline bios, bières bios en économie circulaire, œufs, tisanes et plantes aromatiques bios en permaculture) - <http://coye-en-transition.fr/amap/>
- AMAP d'Ignyel à Estourmel (59) : vente de légumes et viandes de bœuf, porc et volaille - <https://www.facebook.com/elevageduregard>





FICHE OUTIL : COMMENT FAIRE ?

OBJECTIF Vous aider à vous positionner : quelle structure juridique / gouvernance choisir ? Quels partenaires solliciter ?

AMAP

Principal souhait de départ

Favoriser l'émergence d'un lieu de vie sociale

Rôle de la commune

La commune est facilitatrice mais l'initiative demeure principalement privée.

Comme pour le lancement d'un drive des producteurs locaux (qui revêt une dimension commerciale plus forte, là où un AMAP constitue aussi un lieu de rencontres et de création de lien social), la commune facilite l'implantation de ce type de structure par :

- Une mise en réseau des producteurs locaux : la collectivité peut faciliter les échanges en organisant des ateliers rassemblant le porteur de projet et les producteurs locaux. Elle donne les contacts dont elle dispose au porteur de projet afin de l'aider à constituer son propre réseau et à le faire grandir.
- Un effort de communication : si le porteur de projet s'occupe de sa communication, la collectivité peut fournir un appui en réalisant un encart dans la gazette locale ou sur son site internet (et ses réseaux sociaux).
- La collectivité peut aussi proposer gratuitement un local afin que puisse s'organiser la collecte des paniers.
- Enfin, elle peut faciliter le projet en aidant à l'achat de terres pour l'installation d'un agriculteur.

Les statuts juridiques possibles

Associatif

Association

Les principaux partenaires à solliciter (cf. partie 4)

Réseau AMAP Hauts-de-France et Île-de-France : référencement sur le site internet du réseau régional, soutien et accompagnement à la création d'une AMAP.

Annuaire national des AMAP : référencement sur le site internet du réseau.

Chambre d'agriculture : accompagnement du ou des producteurs dans leur démarche de diversification agricole (offre de formation pour développer ses compétences en marketing, communication, stratégie commerciale, etc.).

EPCI et Région : financements à étudier.

Réseau National des Maisons des Associations : accompagnement par la MAM locale.



CUEILLETTE / JARDINS PARTAGÉS

L'activité

Le modèle de la cueillette permet aux consommateurs de ramasser eux-mêmes les légumes, fruits et fleurs d'une exploitation agricole. C'est une manière ludique de réaliser des achats de produits locaux. A l'inverse, les jardins partagés sont créés à l'initiative d'habitants, regroupés en association, qui désirent jardiner dans un lieu convivial. Ces jardins favorisent la création de lien social tout en permettant de réaliser des économies.

Avantages et inconvénients

- + Favorise l'accès à des produits de qualité et locaux
- + Des lieux créateurs de liens sociaux
- + La cueillette limite les coûts de récolte et de vente
- La cueillette induit un besoin en main d'œuvre pour encadrer les clients, enfin elle oblige d'ouvrir les week-ends et jours fériés, privilégiés par les familles
- La difficulté à pérenniser / bien faire vivre / protéger des vandalisations les jardins partagés

Statuts juridiques possibles

- Forme privée pure : entreprise individuelle ou société
- Forme associative : association loi 1901

Les conseils de porteurs de projet

- Cueillette :
- * Mettre à disposition des outils (couteaux, brouettes, barquettes) pour faciliter la récolte des produits. Un espace dédié aux petits animaux complète le côté ludique (lapins, chèvres, cochons). Maîtriser ses prix.
- Jardins partagés :
- * Proposer de l'accompagnement à l'apprentissage du jardinage et favoriser la participation / intégration d'un public « non adeptes » du lieu. Les implanter à proximité de lieux d'habitation.

Les questions à se poser ?

- > La commune a-t-elle identifié des activités de cueillettes et/ou de jardins partagés aux alentours ?
- > La commune connaît-elle un collectif d'habitants souhaitant développer des jardins partagés / un producteur souhaitant diversifier son activité par une forme de cueillette ?
- > La commune souhaite-t-elle porter le projet ? Si c'est le cas, elle s'orientera plutôt vers l'idée de jardins partagés.

EXEMPLES

de cueillette / jardins partagés

Forme privée pure (SARL) :

- La cueillette du Tronquoy à Montigny-en-Cambrésis (59) : 10 ha de fruits, légumes et fleurs à cueillir, organisation de visites pédagogiques, vente sur site et sur commande de produits alimentaires (viandes, farines, lentilles, jus, soupes, produits laitiers, etc.), animations ponctuelles (dégustations, tour en poney, châteaux gonflables, etc.) - <https://www.cueilletteдутronquoy.fr/>

Forme associative :

- Les jardins partagés du Clos du Poivre à Herbignac (44) [7 088 habitants] : 9 000 m² de terrains mis à disposition par la Ville, cultivés par une quinzaine de jardiniers adhérents - <https://vu.fr/JwQtZ>



FICHE OUTIL : COMMENT FAIRE ?



OBJECTIF Vous aider à vous positionner : quelle structure juridique / gouvernance choisir ? Quels partenaires solliciter ?

CUEILLETTE / JARDINS PARTAGÉS

Principal souhait de départ

Favoriser le dynamisme commercial

Favoriser l'émergence d'un lieu de vie sociale

Rôle de la commune

- Il s'agit ici plutôt d'un projet de cueillette :

La commune n'est pas l'acteur incontournable du projet, l'initiative demeure en effet privée. Cependant, la commune peut communiquer sur l'existence du projet (gazette locale, réseaux sociaux, site internet de la commune).

Si elle souhaite aller plus loin, la commune peut organiser des visites pédagogiques sur le site de la cueillette.

Il est à noter que les efforts de communication sont appréciés dans la durée et non uniquement au lancement, par exemple en relayant les événements organisés par le porteur de projet.

- Il s'agit ici plutôt d'un projet de jardins partagés :

La commune peut devenir adhérente de l'association qui porte le projet de jardins partagés (dont l'initiative peut être privée ou publique).

Elle occupe un rôle central puisqu'elle fédère le groupe projet, les habitants et usagers des futurs jardins par le biais d'ateliers ou à l'occasion de réunions publiques.

La commune doit faire office de médiateur entre tous (explicitier la démarche aux habitants du quartier pour les faire participer, favoriser l'acceptation de tous, etc.). Il s'agit d'accroître le groupe d'habitants fédérés autour des jardins partagés mais aussi de répondre aux éventuelles craintes de résidents.

Les statuts juridiques possibles

Privé pur

Associatif

SARL ou autres formes de sociétés privées

Association

Les principaux partenaires à solliciter (cf. partie 4)

Chambre d'agriculture : accompagnement du projet de diversification de l'activité.

Réseau initiative : possibilité d'obtenir un prêt d'honneur pour financer un besoin de trésorerie au lancement de l'activité.

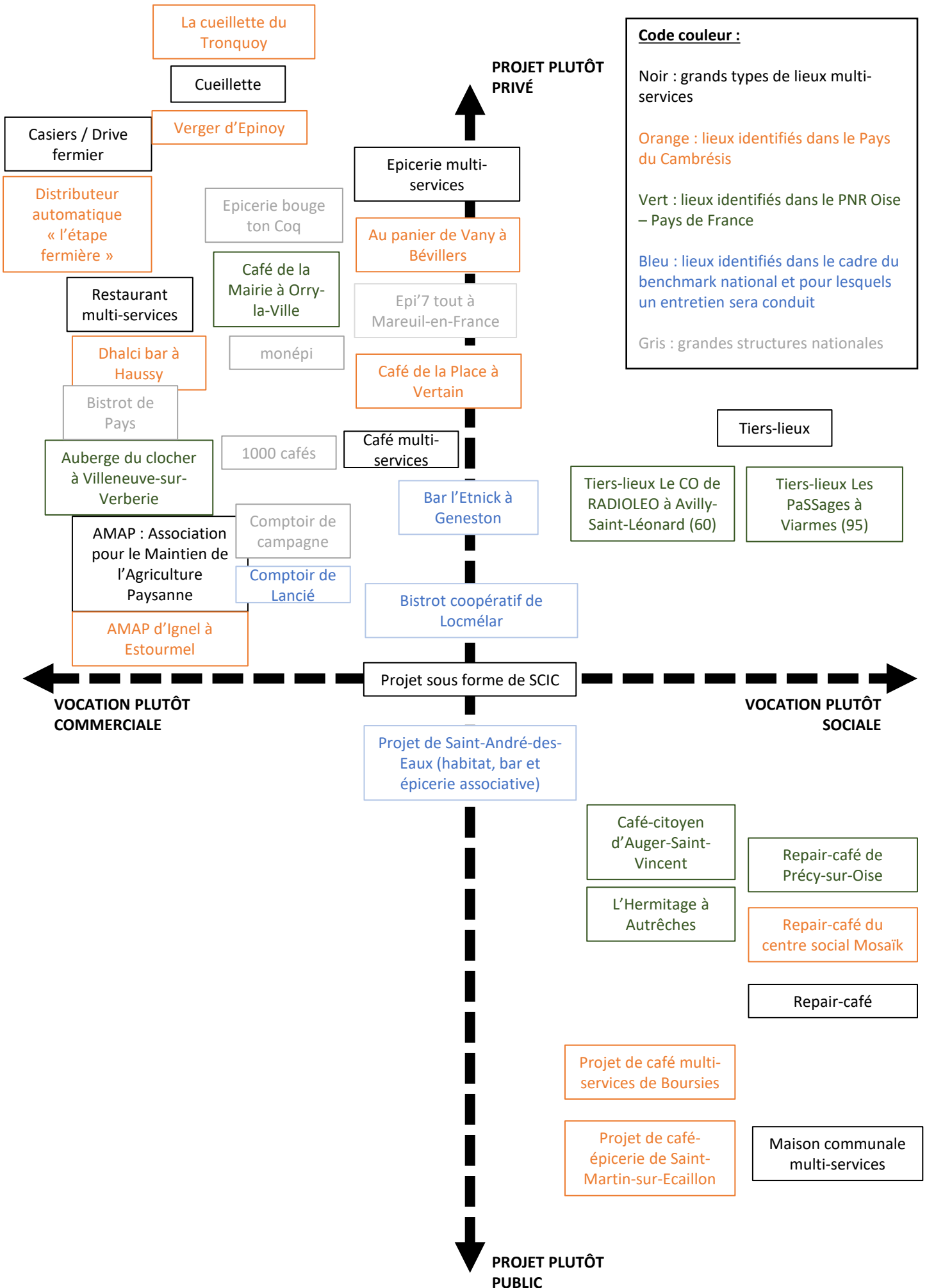
EPCI et Région : financements à étudier.

Réseau national des jardins partagés (et leurs antennes régionales) : accompagnement complet à la création d'un projet de jardins partagés (structuration du projet, diagnostic, mobilisation, concertation, suivi des aménagements et animation du projet).

Réseau National des Maisons des Associations : accompagnement par la MAM locale.

EPCI et Région : financements à étudier.

RÉFÉRENTIEL DES TYPES DE LIEUX MULTI-SERVICES



Partie 4.

Les partenaires


pour appuyer votre démarche

- 4.1. Référentiel des partenaires existants _____
- 4.2. Les structures d'accompagnement et de financements
- 4.3. Zoom sur le Programme LEADER _____
- 4.4. Zoom sur le mécénat _____

4.1. Référentiel des partenaires existants

	PETR du Pays du Cambrésis	PNR Oise – Pays de France	Soutien : Accompagnement	Soutien : Financements
CCI	06 75 79 92 64 a.audegon@grandhainaut.cci.fr	Oise : 03 44 79 80 81 Val-d'Oise : 01 55 65 44 44		
CMA	09 72 72 72 07 Hauts-de-France : resa@cma-hautsdefrance.fr Île-de-France : contact@cma-idf.fr			
BGE	03 20 19 20 00 g.cambraye@bge-hautsdefrance.fr	09 70 80 82 17 contact.senlis@bge-picardie.org		
Réseau Initiatives	03 27 79 57 19 lfrancois@initiativecambresis.fr	03 44 24 05 63		
Réseau régional des Repair Cafés	info@repaircafe-hdf.org			
Fondation Repair Café	+31 (0)6 209 903 92 français@repaircafe.org			
Chambre d'agriculture	03 21 60 57 57 contact@npdc.chambragri.fr	03 44 11 44 11 accueil@oise.chambragri.fr		
Réseau Bienvenue à la Ferme	01 53 57 11 50 https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/			
Réseau Régional des AMAP	06 08 93 66 35 contact@amap-hdf.org	Idem PETR ou pour les communes en IDF : 01 80 89 99 40 contact@amap-idf.org		
Réseau National des Jardins Partagés	06 87 37 81 67 contact@partageonslesjardins.fr			
Comptoir de Campagne	07 66 86 16 25 contact@comptoirdecampagne.fr			
Réseau monépi	06 50 60 78 48 contact@monepi.fr			
1000 Cafés	Accompagnement : accompagnement@1000cafes.org Partenariat : morgane.jegou@1000cafes.org			
LEADER	03 27 72 92 65 leader@paysducambresis.fr	03 44 63 65 65 contact@parc-oise-paysdefrance.fr		
Banque des Territoires	07 72 28 95 81 nadege.farvacque@caissedesdepots.fr			
EPF	03 28 07 25 00 contact@epf-hdf.fr	03 44 10 20 10		
Union Régionale des SCOP et des SCIC	03 20 90 49 70 https://www.les-scop-hautsdefrance.coop/	01 40 87 87 00 urparis@scop.coop		
Réseau national des Maisons des Associations	Cartographie des antennes locales : https://www.rnma.fr/les_maisons#cartographie			
Région	Hauts-de-France : 03 74 27 00 00 Île-de-France : 01 53 85 53 85			
EPCI	Si compétence développement économique : se rapprocher de votre EPCI.			

4.2. Les structures d'accompagnement et de financements

Partenaires	Accompagnement technique ou financier proposé
<p>Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)</p> 	<p>Interlocuteur destiné aux porteurs de projets privés. La CCI propose deux prestations : la formation à la création/reprise et l'accompagnement du projet (notamment vers les bons partenaires financeurs).</p> <p>Pour les élus, courant 2024 la CCI va développer un outil de mise en relation entre d'une part collectivités en recherche de porteurs de projets et d'autres part porteurs de projets en recherche d'une commune sur laquelle s'installer, d'un local, etc.</p> <p><u>Contacts :</u> PETR du Pays du Cambrésis : M. Audegon – 06 75 79 92 64 – a.audegon@grandhainaut.cci.fr PNR Oise – Pays de France : Oise : 03 44 79 80 81 / Val-d'Oise : 01 55 65 44 44</p>
<p>Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)</p> 	<p>Interlocuteur de référence des métiers de l'artisanat (liste des métiers sur https://www.cfe-metiers.com/HTM/activites.aspx).</p> <p>La CMA propose à la fois de l'accompagnement à la création/reprise par le biais d'ateliers ou de formations mais aussi de l'accompagnement à la recherche de partenaires financeurs (obtention de micro-crédits, prêts d'honneur, garanties bancaires, etc.).</p> <p><u>Contacts :</u> CMA des Hauts-de-France : 09 72 72 72 07 ou https://www.cma-hautsdefrance.fr/nous-contacter/ CMA d'Île-de-France : 08 06 70 57 15 ou contact@cma-idf.fr</p>
<p>Boutique de Gestion des Entreprises (BGE)</p> 	<p>Autre acteur en capacité d'accompagner les entrepreneurs privés. La BGE propose un parcours d'accompagnement en 4 étapes (affiner son projet, le structurer et le tester, définition des besoins et recherche de financements, développement de l'activité).</p> <p>La BGE dispose d'un large réseau de partenaires financeurs privés ou publics et peut accompagner les porteurs de projets privés au regard de leurs besoins.</p> <p><u>Contacts :</u> BGE de Cambrai : 03 20 19 20 00 / BGE de Senlis : 09 70 80 82 17 ou contact.senlis@bge-picardie.org</p>
<p>Union Régionale des SCOP et des SCIC</p> 	<p>Interlocuteur de référence pour les projets privés coopératifs (SCOP ou SCIC).</p> <p>L'Union Régionale des SCOP et des SCIC propose un accompagnement aux porteurs de projets (suivi personnalisé, formation des associés, outils financiers). Elle peut notamment intervenir en vue de la création du projet : prévisionnel, rédactions des statuts, plan de financement, etc.</p> <p><u>Contacts :</u> Hauts-de-France : 03 20 90 49 70 ou formulaire sur le site suivant : https://www.les-scop-hautsdefrance.coop/accueil#footer Île-de-France : 01 40 87 87 00 ou urparis@scop.coop</p>
<p>Réseau National des Maisons d'Associations</p> 	<p>Le Réseau regroupe plus de 80 structures sur le territoire. Les Maisons des Associations sont un des interlocuteurs de référence des projets associatifs et proposent : la domiciliation du siège social, la mise à disposition de salles de réunion, des conseils et de l'accompagnement.</p> <p><u>Contacts :</u> Se rapprocher de la maison des associations la plus proche chez vous, carte du réseau disponible ici : https://www.rnma.fr/les_maisons#cartographie</p>

Partenaires

Accompagnement technique ou financier proposé

Région Hauts-de-France



La Région des Hauts-de-France propose de nombreuses aides financières à destination des porteurs de projets privés. Un lieu multi-service pourrait selon le projet, chercher à bénéficier notamment des aides suivantes :

- Aide à l'innovation sociale qui s'adresse à la fois aux sociétés de capitaux, aux entreprises coopératives ou aux associations ayant une activité économique.
- Fonds d'Investissement au Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (FIDESS), permettant de financer un poste de chef de projet au sein d'une entreprise de l'ESS.
- Aide « REHA » à l'amélioration de l'accueil de la clientèle des points de vente fixe artisanal, commercial ou de service.
- Aide « PROX » au maintien du dernier commerce de proximité.

Pour un panorama global des aides proposées, consultez le site suivant :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>

Contacts : 03 74 27 00 00 ou formulaire de contact : <https://www.hautsdefrance.fr/contact/>

Communauté d'agglomération de Cambrai



La Communauté d'agglomération de Cambrai propose une subvention à destination des créateurs ou repreneurs de commerce ou entreprise d'artisanat. Cette subvention doit servir à l'achat de matériel, à la réalisation de travaux ou d'aménagement du commerce. Pour plus d'informations, contactez le service développement économique aux coordonnées ci-dessous.

Contacts : 03 27 72 40 00 ou contact@agglo-cambrai.fr

Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis



La Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis porte principalement trois dispositifs d'aide à destination des entreprises :

- Aide à la création et à la reprise d'entreprise.
- Aide au développement des TPE.
- Aide à l'immobilier d'entreprise.

Pour plus d'informations, consultez le site internet suivant : <https://www.caudresis-catesis.fr/developpement-economique/accompagnements-tpe-pme.html>

Contacts : 03 27 75 84 79 ou secretariat@caudresis-catesis.fr

Communauté de communes du Pays Solesmois



La Communauté de communes du Pays Solesmois est en capacité de vous mettre en relation avec ses partenaires (CCI, BGE, Réseau Initiative) et propose aussi des aides directes à destination des entreprises.

Pour plus d'information, contactez le service développement économique aux coordonnées ci-dessous.

Contacts : 03 27 70 74 30 ou contact@ccpays-solesmois.fr

Région Île-de-France



La Région Île-de-France propose un large panel d'aides à destination des entreprises et porteurs de projets.

L'ensemble des aides disponibles sont consultables ici : <https://www.iledefrance.fr/aides-services>

Contacts : 01 53 85 53 85

Communauté d'agglomération Creil Sud Oise



La Communauté d'agglomération Creil Sud Oise propose un service d'aide à la recherche de locaux ainsi qu'une mise en relation avec un certain nombre de partenaires (BGE, CCI, CMA).

Contacts : 03 44 64 74 74 ou economie@creilsudoise.fr

Partenaires

Accompagnement technique ou financier proposé

Communauté de communes Pays de Valois



Le service développement économique de la Communauté de communes Pays de Valois est en capacité de vous accompagner dans la réalisation de vos projets (émergence du projet, business plan, implantation).

Contacts : 03 44 98 30 13 ou conomie@cc-paysdevalois.fr

Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte



La Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte porte un Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), vous permettant d'obtenir des aides financières pour vos investissements (modernisation des locaux, rénovation de vitrines, modernisation des équipements, outils numériques, etc.). Pour plus d'informations, contactez le service développement économique aux coordonnées ci-dessous.

Contacts : 03 44 70 04 01

Communauté de communes Senlis Sud Oise



L'équipe du Pôle Attractivité & Développement économique de la Communauté de communes Senlis Sud Oise vous propose une aide à la création/reprise et au développement d'entreprise. De plus, selon l'activité, des subventions, exonérations ou prêts d'honneur sont mobilisables. Pour toutes questions, contactez la CCSSO aux coordonnées ci-dessous.

Contacts : 03 44 99 08 63 ou deveco@ccsso.fr

Communauté de communes de l'Aire Cantilienne



La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne vous accompagne dans vos démarches de création/reprise et développement d'entreprise (recherche de locaux, informations sur les spécificités du territoire, conseil sur les structures juridiques, obtentions d'aides financières). Elle est également en capacité d'abonder un éventuel prêt d'honneur accordé par Initiative Oise Sud.

Contacts : 03 44 62 46 60 / 06 46 16 77 98 ou conomie@ccac.fr

Communauté de communes Carnelle Pays-de-France



Selon le profil du projet, la collectivité est en capacité de vous mettre en relation avec des partenaires financeurs. La liste exhaustive des aides disponibles est à retrouver ici : <https://carnelle-pays-de-france.fr/actualites/aides-a-destination-des-commerces/>

Contacts : 01 34 71 94 06

Communauté de communes du Haut Val d'Oise



La Communauté de communes du Haut Val d'Oise peut vous soutenir à tous les stades de la création d'entreprise. De plus, elle porte un FISAC vous permettant d'obtenir des subventions pour vos investissements (modernisation des locaux, rénovation de vitrines, modernisation des équipements, outils numériques, etc.). Enfin, la collectivité soutien l'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise (AEHVO) vous permettant d'intégrer un réseau de dirigeants d'entreprises locales.

Contacts : 01 39 37 59 74 ou accueil@cchvo.com

Communauté de communes Vallées de l'Oise et des 3 Forêts



Contactez le service développement économique aux coordonnées ci-dessous pour toutes informations sur les aides et accompagnements proposés.

Contacts : 01 34 69 12 06 ou contact@ccvo3f.fr

Communauté de communes Thelloise



La Communauté de communes Thelloise propose un service dédié aux entreprises : aide à la création ou reprise, soutien au développement, aide à la recherche de locaux ou de foncier, mise en réseau avec d'autres partenaires. Pour plus d'informations, contactez le service développement économique aux coordonnées ci-dessous :

Contacts : 03 44 26 99 50 ou deveco@thelloise.fr

4.3. Zoom sur le programme LEADER

Le Pays du Cambrésis porte le nouveau programme LEADER 2023-2027, fort de la réussite des deux programmes précédents. Ainsi sa volonté est de **renforcer la mise en œuvre collective des projets, leur approche multi-sectorielle, l'exploration de méthodes innovantes** en réponse à des besoins locaux identifiés. Pour LEADER 2023-2027, deux enjeux majeurs se dessinent : **l'attractivité économique et touristique** du territoire et **l'ancrage des changements de comportements** pour un approvisionnement plus local et plus durable. A partir de ces leviers de développement, la priorité ciblée qui en ressort est : **« Déployer ses savoir-faire pour un territoire résilient »**, déclinée en objectifs et fiches-actions :

PRIORITE CIBLEE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES-ACTIONS
Déployer ses savoir-faire pour un territoire résilient	Assurer une offre de produits et services génératrice d'emplois non délocalisable	1.1. Maintenir et renforcer les services de proximité pour des villages animés	#FA1 - Contribuer au renforcement des services et production de proximité
		1.2. Soutenir le développement de savoir-faire	
		1.3. Soutenir les activités économiques touristiques	
	Encourager une consommation plus locale et durable	2.1. Rendre l'offre de produits et services locaux plus accessible	#FA2 - Révéler et soutenir les activités dans une démarche de consommation locale et durable
		2.2. Favoriser la transformation au plus près de la production	
		2.3. Inciter aux changements de comportements pour une consommation plus locale et durable	
	Renforcer l'appropriation du territoire par ses habitants	3.1. Faire vivre les équipements touristiques, patrimoniaux et culturels	#FA3 - Valoriser les savoir-faire et les patrimoines pour un tourisme de proximité
		3.2. Renforcer les démarches "hors les murs"	
		3.3. S'appuyer sur les richesses locales pour développer des offres touristiques	

Vous avez un projet, une idée ! N'hésitez pas à contacter l'équipe LEADER du Pays du Cambrésis :

Mélanie LEGUAY – Animatrice / Dorothée BIN – Gestionnaire - leader@paysducambresis.fr – 03 27 72 92 65

Le programme LEADER 2023-2027 du Parc naturel régional Oise – Pays de France vise à soutenir un ensemble de thématiques permettant in fine de pouvoir **« orienter le développement d'un territoire d'exception, aux portes de Paris, vers un modèle plus endogène et durable »**. Le GAL aura comme vocation d'assurer une sélection qualitative des projets en favorisant l'innovation. Le nombre important de fiche actions témoigne de la volonté des acteurs locaux d'accompagner des projets singuliers dans leur domaine, voire des projets pilotes interdisciplinaires.

PRIORITÉ CIBLÉE	Orienter le développement d'un territoire d'exception, aux portes de Paris, vers un modèle plus endogène et durable	
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES-ACTIONS
Valoriser les atouts touristiques et patrimoniaux	1.1 Préserver et faire connaître le patrimoine du territoire	#FA1 – Soutenir la valorisation économique et culturelle des patrimoines bâtis et naturels.
	1.2 Développer l'activité touristique vers un tourisme plus durable	#FA2 – Aider à la création d'hébergements touristiques durables
Conjuguer transitions durables, qualité de vie et solidarités	2.1 Accompagner la transition écologique	#FA3 – Développer les mobilités douces et/ou partagées
	2.2 Favoriser l'implication citoyenne et la création de nouveaux services	#FA4 – Promouvoir une gestion plus durable des ressources #FA5 - Soutenir le développement d'espaces communs et de services innovants
Stimuler l'écosystème économique local	3.1 Promouvoir l'économie résidentielle en milieu rural	#FA6 – Développer et diversifier l'offre de commerces et de services marchands dans les communes rurales.
	3.2 Préserver les activités rurales et les filières spécifiques	#FA7 – Accompagner les filières valorisant les ressources issues du territoire et les circuits courts agricoles

Pour toutes questions, contactez Corentin BOULANGER – Animateur LEADER aux informations ci-dessous :

06 27 69 66 15 ou c.boulangier@parc-oise-paysdefrance.fr

4.4. Zoom sur le mécénat

Les subventions à solliciter dans le cadre du mécénat s'adressent en particulier à tout projet porté par une entité d'intérêt général (association, organisme public, dans certains cas les sociétés coopératives de type SCOP ou SCIC). Ces aides ne sont pas disponibles pour des projets portés par un entrepreneur privé. Enfin, chaque fondation dispose de thématiques d'intervention qui lui sont propres et qui déterminent la possibilité ou non d'accès à une aide financière. De manière générale, il convient de se renseigner auprès de sa banque et/ou de son assurance pour connaître si elle dispose d'une fondation habilitée à soutenir votre projet dans le cadre du mécénat.

Exemple de fondations

Ce que la fondation est en capacité de proposer

Fondation du Crédit Agricole Brie Picardie



La Fondation a notamment pour champ d'action **le département de l'Oise**. Elle encourage les actions portées par **des entités d'intérêt général ayant au moins un an d'existence (éligibles au mécénat d'entreprise, ex : associations, organismes publics)**. Elle ne s'adresse donc pas aux entreprises privées.

Ses 4 axes d'intervention : solidarité et cohésion sociale, innovation et création, valorisation du territoire et santé/bien-vivre.

Contacts :

fondation.cabp@ca-briepicardie.fr

<https://ca-briepicardie.com/fondation/>

Fondation MACIF



La fondation est présente dans toute la France avec un chargé de mission par région. Peuvent être éligibles à une subvention les structures suivantes : associations, collectivités territoriales, organismes publics, universités et SCOP ou SCIC (mais de façon exceptionnelle pour ces deux types de structures).

Ses 4 thématiques d'intervention : mobilité, habitat, santé et finance solidaire.

Contacts :

<https://www.fondation-macif.org/contact>

<https://www.fondation-macif.org/>

Fondation du Crédit Coopératif



Différents programmes de subventions à l'échelle nationale existent et **s'adressent aux organismes d'intérêt général, aux activités non lucratives, non concurrentielles** (associations, organismes publics, etc.). Un **appel à candidature annuel dédié aux projets de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** existe et semble être le plus pertinent dans le cadre d'une demande de subvention émanant d'un projet de type multi-services (les autres programmes s'adressant à des projets à portée nationale).

Contacts :

fondation@credit-cooperatif.coop

<https://fondation.credit-cooperatif.coop/>

Partie 5.

Conclusion

du guide pratique

5.1. Conclusion _____

5.2. Remerciements _____

5.1. Conclusion

En conclusion, ce guide représente bien plus qu'un simple recueil de recommandations. Il incarne l'espoir et **le potentiel de transformation au sein de nos communes rurales**. À travers nos explorations sur le terrain et les conversations que nous avons eues avec des acteurs engagés, nous avons constaté qu'il était tout à fait possible, même au cœur d'un petit village avec des ressources limitées, de créer des lieux de vie dynamiques et polyvalents qui répondent aux besoins de la population locale.

Dans les pages de ce guide, vous trouverez des **modèles pratiques "clés en main"** conçus pour éclairer vos décisions concernant la création, la reprise ou le soutien de lieux multi-services sur votre territoire. Nous espérons que les conseils des porteurs de projet, ainsi que les analyses des forces et des faiblesses spécifiques à chaque type d'établissement, vous aideront à affiner vos choix et à vous orienter dans la réalisation de vos projets.

Bien que la réussite de ces lieux multi-services repose en grande partie sur **la capacité des gestionnaires et des porteurs de projet à rassembler la communauté, à communiquer efficacement et à impliquer les habitants en comprenant leurs besoins**, il est essentiel de souligner qu'aucun projet ne peut se concrétiser sans un accompagnement adéquat. La quatrième partie de ce guide offre un aperçu complet des partenaires disponibles pour vous aider à concrétiser le prochain lieu dynamique de votre commune.

En tant qu'initiateurs de ce guide, **le PÉTR du Pays du Cambrésis et le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France sont à votre disposition pour vous accompagner et vous orienter vers les partenaires les plus appropriés pour votre projet**. N'hésitez donc pas à les contacter pour toute question ou besoin d'assistance.

Enfin, nous tenons à vous souhaiter tout le succès possible dans la réalisation de votre projet. Que cette aventure humaine vous apporte non seulement des résultats positifs pour votre commune, mais aussi une grande satisfaction personnelle à mesure que vous vous lancez dans cette entreprise enrichissante.

5.2. Remerciements

Nous souhaitons exprimer nos plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce guide. Tout d'abord, un grand merci aux porteurs de projets que nous avons eu le privilège de rencontrer dans les deux territoires. Votre accueil chaleureux, votre générosité en partageant votre expérience et votre passion pour la création de lieux multi-services ont été essentiels pour enrichir ce guide. Votre engagement dans vos communautés est une source d'inspiration pour nous tous.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude envers nos précieux partenaires, avec lesquels nous avons eu la chance de collaborer et d'échanger des idées. Votre expertise, votre soutien et votre contribution à ce projet ont grandement renforcé sa qualité et sa pertinence. Votre dévouement envers le développement des communes rurales est inestimable.

Un remerciement spécial va également à tous les projets situés dans d'autres territoires qui ont répondu à nos sollicitations téléphoniques. Votre volonté de partager vos connaissances et de fournir des informations précieuses a été d'une aide inestimable pour enrichir nos recherches et notre compréhension. Votre coopération témoigne de la solidarité et de l'engagement de tous en faveur de l'amélioration de la vie rurale.

Ensemble, nous avons créé un guide qui, nous l'espérons, servira de ressource précieuse pour les élus des communes rurales qui aspirent à créer des lieux multi-services vibrants et dynamiques. Votre contribution a été essentielle, et nous sommes profondément reconnaissants de votre soutien. Merci de nous avoir aidés à faire de ce guide une réalité.

Maîtrise d'ouvrage : PETR du Pays du Cambrésis et PNR Oise – Pays de France
Mandataire unique chargé de la conception du guide pratique : quartier libre SARL
Contributions : porteurs de projets privés/publics, partenaires rencontrés et/ou s'étant prêtés à un entretien
Edition : octobre 2023